

Aides aux locataires

AVANCE LOCA-PASS[®]

Droits ouverts

Bénéficiaires	AVANCE LOCA-PASS [®]
<ul style="list-style-type: none"> • Salariés des entreprises du secteur privé non agricole y compris retraités depuis moins de 5 ans et travailleurs saisonniers • Jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi • Étudiants boursiers d'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout parc* • Dépôt de garantie

** Dans le parc libre, y compris dans les logements relevant du dispositif « Robien », le montant du loyer servant de base au calcul de l'avance est plafonné au loyer maximum du statut du bailleur privé conventionné (dispositif « Besson » dans le neuf) pour les salariés dont les revenus sont supérieurs aux plafonds de ressources dudit statut; cette limitation n'est applicable ni aux jeunes, ni aux étudiants boursiers d'État, ni aux salariés en mobilité professionnelle.*

Modalités

- Avance gratuite du dépôt de garantie accordée sous forme d'un prêt amortissable de 36 mois avec :
 - un différé de paiement de 3 mois,
 - une mensualité minimale de 15 € (sauf la dernière),
 - une obligation de remboursement anticipé en cas de départ du logement avant 3 ans.
- Pour les seules structures collectives, engagement de paiement, à première demande justifiée du bailleur, remboursable dans un délai maximal de 3 mois après le départ du logement.

Montant

- Au maximum 2 mois de loyer en principal.
- Pour les foyers ou résidences sociales, 1 mois de redevance.

Taux effectif global annuel

- Néant.

Conditions

- Signature du bail.
- Ne pas bénéficier d'une aide de même nature accordée par le FSL.

Droits ouverts

Un accord est systématiquement donné pour tout demandeur respectant les critères d'octroi.

Le dossier, une fois complet, est examiné dans un délai de 8 jours.





LES SERVICES DU GROUPE CILIOPIÉE

POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS, **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT (COLLECTEUR DU 1% LOGEMENT)** ET LE **GROUPE CILIOPIÉE** PROPOSENT UNE GAMME DE PRODUITS ÉTENDUE ET UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES.

LES PRINCIPAUX PRODUITS

- AIDES LOCA-PASS® : avance de la caution, garantie de paiement du loyer
- PRET PASS-TRAVAUX® : prêt à 1,5% pour travaux d'amélioration
- AIDE MOBILI-PASS® : subvention pour frais liés au changement de domicile pour raisons professionnelles
- AIDE MOBILI-JEUNES® : subvention pour l'accès des jeunes à un logement meublé
- Prêt accession à la propriété : prêt à 1,5%
- Prêt aux bailleurs pour investissements locatifs : dispositifs de Robien, Besson, autres...
- Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale dans le cadre d'une mobilité professionnelle, d'une perte d'emploi suite à un plan social
- PASS-FONCIER® : votre projet d'accession en deux temps, votre maison aujourd'hui... le terrain demain
- PASS-GRL® : dispositif d'assurance élargi, sécurisant les rapports bailleurs-locataires

LES PRINCIPAUX SERVICES

- Aide aux salariés en mobilité : CIL-PASS mobilité®, prêt relais, accompagnement des salariés, aide à la recherche d'un logement, assistance administrative...
- Aide aux salariés en difficulté : CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement d'anciens prêts immobiliers plus onéreux
- Offre locative pour étudiants, jeunes travailleurs et jeunes en formation : un parc locatif à Talence (33), Agen ou le Passage (47),
- Offre locative aux salariés : réservations locatives aux salariés des entreprises cotisantes
- Services gratuits : accès à des financements immobiliers, aide au montage financier, avis techniques et juridiques, conseils personnalisés.



La plupart des produits et services présentés concernent les salariés des entreprises du secteur privé assujetties au 1% logement et sont soumis à conditions.

Renseignez vous auprès de **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT**

N° Vert 0800 19 00 72

Appel gratuit d'un poste fixe

AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS mobilité®, CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, PASS-FONCIER®, PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.